

Note de cadrage appel à projet CISPD 2025

Lannion-Trégor Communauté

Préambule

Lannion Trégor Communauté est une intercommunalité de 57 communes dont 43 communes rurales.

Au-delà du contrat de ville, LTC se doit, dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD), d'élargir la mise en œuvre des actions relatives aux priorités nationales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance sur la totalité du territoire.

Par conséquent, si les moyens du CISPD seront concentrés sur l'ensemble du territoire et notamment à l'échelle des pôles de l'agglomération, une attention particulière sera donnée aux projets menés en zones rurales.

La demande de subvention du CISPD est destinée en priorité aux associations Loi 1901 mais également à toute structure publique ou privée s'inscrivant dans la dynamique de la communauté d'agglomération.

Cette demande concerne uniquement le financement d'une action intercommunale répondant prioritairement aux axes de la stratégie nationale de sécurité et de prévention.

L'agglomération souhaitant renforcer l'efficacité de sa stratégie locale, des objectifs plus locaux sont définis par pôle dans le cadre des groupes locaux CISPD.

Présentation du cadre général du CISPD

Pourquoi un appel à projet CISPD ?

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes. Sa création vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité et à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés.

La Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance encadre cette instance et fixe la doctrine de la politique de prévention de la délinquance en consacrant notamment le rôle de « pilote » au Président de l'EPCI.

Les missions du CISPD sont de favoriser :

- Les échanges d'information entre partenaires concernés par les phénomènes d'incivilité et de délinquance

- Une observation pertinente et partagée, et une analyse commune des faits
- La définition d'objectifs à atteindre
- La conception concertée de programmations d'actions et leur suivi
- La définition, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation des actions menées

L'appel à projet CISPD de Lannion-Trégor Communauté s'inscrit dans les objectifs de la stratégie nationale en permettant le soutien d'initiatives locales au plus proche des réalités des pôles et des objectifs définis dans le contrat 2022-2025.

Les orientations prioritaires

La stratégie nationale 2020-2024 mobilise les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les réseaux associatifs autour de 4 grands objectifs communs à savoir :

- La prévention de la délinquance dès le plus jeune âge par la mobilisation systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur de nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyber-délinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.
- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les femmes victimes de violences, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants.
- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de la tranquillité publique. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé, etc...
- Une gouvernance renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs que sont, Préfet, autorité judiciaire, Maires et Présidents d'intercommunalités.

Cette stratégie a vocation à s'appliquer à l'ensemble du territoire national sans pour autant imposer une politique uniforme. Une large place doit être faite aux initiatives locales au plus proche des réalités du territoire.

Dans ce cadre, les projets présentés devront participer à l'atteinte des objectifs détaillés ci-après :

- **Axe 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention**
 - Le développement des compétences psychosociales chez les moins de 12 ans
 - L'usage des écrans, d'internet, des réseaux sociaux
 - L'égalité Femme-Homme, les relations amoureuses, le consentement, avec une attention particulière pour les couples de jeunes

- Les addictions
- La lutte contre toutes les formes de violences et de harcèlement

- **Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger :**

Les projets attendus concerneront le repérage des situations peu ou mal connues, le parcours d'aide et l'accès aux droits à destination des personnes vulnérables notamment :

- Les enfants
- Les femmes victimes de violences
- Les personnes âgées isolées
- Les personnes porteuses de handicap

- **Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance :**

- Développement et renforcement des actions permettant d'associer la population à la prévention de la délinquance
- Participation à la vie locale par des formations et des retours d'expériences d'acteurs associatifs, notamment du monde sportif, de la vie culturelle, de l'animation locale, de l'entrepreneuriat etc..

Les thématiques spécifiques par pôle

Les groupes locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, réunis de mi-novembre à début décembre 2024 (anciennement cellule de citoyenneté) ont permis de définir les priorités par pôle pour l'année à venir parmi celle du CISPD 2022-2025 :

Pôle de Perros-Guirec	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3
	Les compétences psychosociales dès le plus jeune âge	La santé mentale des 12-18 ans	L'usage des écrans, d'internet et des réseaux sociaux

Pôle Tréguier- Presqu'île de Lézardrieux	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3
	Les addictions	La santé mentale des 12-18 ans	Les violences intrafamiliales

Pôle de Plouaret- Plestin-les- Grèves	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3
	Les addictions	Les violences intrafamiliales	La santé mentale des 12-18 ans

Pôle Lannion-Cavan	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3
	Développement des compétences psychosociales chez les moins de 12 ans	Santé mentale des 12-18 ans	Les violences intrafamiliales

Modalités de dépôt des demandes

Les dossiers de demande de subvention au titre de l'année 2025 seront obligatoirement saisis sur le document « demande de subvention – Appel à projet CISPD 2025 » téléchargeable sur le site de Lannion-Trégor Communauté dans la rubrique « Action Sociale / La prévention de la délinquance.

Pour rappel, le budget prévisionnel de l'action devra faire apparaître les co-financements (Etat, Conseil Départemental) mais aussi les demandes de subventions effectuées auprès d'autres directions de Lannion-Trégor Communauté (culture, insertion, etc...).

A NOTER : Les structures ayant bénéficié d'un accompagnement financier en 2024, devront faire parvenir les éléments de bilan au plus tard le 31 janvier 2025.

Les dossiers de demande de subvention pour les projets menés en 2025 seront envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : finances@lannion-tregor.com

Date limite d'envoi : 31 janvier 2025

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Madame Alexandra Guillou, chargée de mission prévention, en charge de la coordination du CISPD par téléphone au 06 07 03 19 18 ou par mail alexandra.guillou@lannion-tregor.com

PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction des demandes se déroule comme suit :

- Tous les dossiers complets, réceptionnés et enregistrés au titre de la programmation 2025 feront l'objet d'une instruction par le CIAS. Un avis motivé sur les dossiers (favorable-défavorable) sera émis en lien avec les axes et priorités d'actions définies ci-dessus.
- Pré-instruction de l'appel à projets par le groupe de travail dédié le 27 février
- Instruction et débat en Commission Cohésion Sociale le 6 mars 2024
- Présentation et vote de la délibération au Conseil d'Administration du CIAS fin mars.